

DÉPARTEMENT DE LETTRES ET LANGUES

Master Didactique des Langues

Parcours Métiers de la recherche et de l'enseignement

2022– 2027

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Responsable de mention et d'année :

M. Valentin FEUSSI - Professeur

Courriel : valentin.feussi@univ-angers.fr

Secrétaire pédagogique :

Mme Marie GOMES - Bureau 21

Courriel : marie.gomes@univ-angers.fr

11, Boulevard Lavoisier, 49045 ANGERS Cedex

Téléphone : 02 41 22 64 33 – Fax : 02 41 22 64 97

Objectifs

Objectifs professionnels

- La formation vise le développement de capacités :
- à se construire une connaissance approfondie des travaux existants ou en cours dans les domaines de la diversité linguistique, des apprentissages, de la didactique des langues et des politiques linguistiques et dans celui des technologies éducatives ;
 - à analyser ces travaux et leurs résultats et à initier des travaux s'insérant dans le cadre des recherches existantes ;
 - à organiser, théoriquement et méthodologiquement une recherche sur un objet et dans un domaine précis et à la mener à son terme
- Les étudiants d'Angers sont inscrits obligatoirement en présentiel.

2. Compétences du parcours :M2 MESR

| Blocs de compétences | Compétences identifiées | Modalité d'évaluation | ECTS | NB d'heures |
|--|---|-----------------------|------|-------------|
| Compétences transversales | | | | |
| Compétences transversales linguistiques | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre la parole en public pour défendre un projet. - Rédiger des dossiers d'aide à la prise de décision. - Développer une argumentation avec un esprit critique. - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, et dans un registre adapté au public visé (apprenants de français, notamment). | | | |
| Compétences transversales informatiques | <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'informatique pour générer des outils de suivi (statistiques...). - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe. - Exploiter des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique. - (parcours à distance et Hybrides) Utiliser une plateforme d'enseignement/apprentissage à distance, pratiquer le e-learning. | | | |
| Compétences transversales méthodologiques | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les méthodes de recueil de données et de traitement de données qualitatives et quantitatives. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. | | | |
| Compétences transversales professionnelles | <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter à son environnement de travail dans différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux. - S'adapter à des situations nouvelles ou pluridisciplinaires pour apporter des solutions. | | | |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte de son travail oralement et par le biais d'écrits. | | | |
| Compétences disciplinaires | | | | |
| <p>Bloc 1 : Enseignement dans le champ de la didactique des langues (FLE/FLS) et domaines connexes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Enseigner et transmettre des connaissances à des étudiants selon les avancées de la recherche et les programmes d'enseignement nationaux ou internationaux ; - Coordonner une équipe pédagogique et diriger une structure ou une unité de recherche. - Intervenir dans les formations universitaires tant dans un cadre institutionnel sur le champs spécifique de la didactique des langues et des domaines connexes. - Intégrer des équipes d'enseignants, de tuteurs, de formateurs de formateurs, de concepteurs de formations dans le domaine de la recherche en didactique des langues (FLE/FLS). - Utiliser les technologies de l'information et de la communication, notamment les ressources multimédia pour enseigner, analyser et évaluer l'offre disponible pour faire des choix adaptés - | | | |
| <p>Bloc 2 : « Organisation et coordination de la recherche »</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Se construire une connaissance épistémologique du champ et des travaux fondateurs et actuels dans un domaine pertinent. - Lire et analyser ces travaux pour y inscrire sa réflexion - Organiser théoriquement et méthodologiquement une recherche sur un objet et dans un domaine précis et la mener à terme - Savoir formuler une problématique, l'étayer et la référencer - Construire des questionnements et des hypothèses et mettre en œuvre un terrain - Analyser des données selon une méthodologie explicite. - Réaliser des travaux de recherche fondamentale et appliquée - Réaliser des bilans de compétences linguistiques et positionner les apprenants dans des groupes de formation appropriés à leurs niveaux et à leurs besoins. - Mettre en œuvre des connaissances théoriques et méthodologiques (approches en didactiques des langues) et apprendre à se constituer, à partir de ces apports théoriques un répertoire de ressources susceptibles d'être mobilisées dans l'action professionnelle | | | |
| <p>Insertion</p> | <ul style="list-style-type: none"> - - | | | |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Le métier s'exerce au sein d'établissements universitaires, d'établissements d'enseignement supérieur, de grandes écoles en contact avec différents intervenants et financeurs publics (privés, éducatifs, administratifs) - La formation permet d'accéder aux fonctions de moniteur d'initiation à l'enseignement supérieur, conduit à la préparation d'une thèse qui permet d'accéder aux fonctions d'ATER (attaché d'enseignement et de la recherche et en se présentant aux concours de recrutement de l'enseignement supérieur en fonction de son champ et domaine de recherche |
|--|---|

3. Conditions d'admission en M2

La sélection se fait sur dossier pour les étudiants ayant obtenu un Master 1 avec mention ou niveau équivalent avec validation d'acquis d'études ou d'expériences professionnelles.

Il faut aussi présenter un projet de mémoire accepté par un enseignant de la formation habilité à diriger des recherches dans son domaine.

Les étudiants d'Angers sont inscrits obligatoirement en présentiel. Ils peuvent aussi, ponctuellement et en fonction de leur désir et de l'orientation de leur recherche, suivre un ou deux des enseignements dispensés à distance par l'Université du Maine avec l'accord du responsable du master à Angers.

4. Modalités de Contrôle des Connaissances – Généralités :

Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite par semestre.

L'inscription et le redoublement en M2 ne sont pas de droit, mais sont subordonnés à la décision d'un jury.

Sessions

Pour les étudiants assidus, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires ou par un examen terminal. Le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations effectuées pendant le semestre.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, le contrôle se fait exclusivement par des examens terminaux ou dossiers ou mémoires (sauf dispositions particulières).

Le nombre d'examens terminaux est impérativement limité à six par semestre, écrits et oraux inclus, pour la première session.

L'organisation d'une deuxième session est obligatoire en M1 et M2 :

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour chaque semestre. La 1ère session a lieu à la fin de chaque semestre. La 2nde session a lieu à la fin du second semestre pour le 1er semestre juste après la 1ère session du 2nd semestre. En septembre pour le 2nd semestre. (sauf dispositions particulières votées au sein de l'UFR)

L'obligation est faite à l'étudiant de se présenter en 2ème session à toutes ses épreuves, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas il ne peut conserver sa note d'UE de 1ère session (Il n'y a pas conservation de note d'épreuve ou de matière).

Dans le cadre d'un semestre non validé, l'étudiant repasse en 2ème session tous les éléments constitutifs pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10 dans les UE non acquises.

La note attribuée en 2ème session à une UE est la meilleure des deux notes de cette UE entre la 1ère et la 2ème session. Si l'étudiant a été défaillant en 1ère session, seule sa note de 2ème session est prise en compte.

ECTS

Les crédits ECTS (European credits transfer system : système européen de transfert de crédits) sont affectés aux UE (Unités d'enseignement) et aux EC (Eléments constitutifs) en nombre entier.

Validation – capitalisation – compensation

Sous réserve de l'existence de « notes planchers » (cf. paragraphe concerné), les règles suivantes s'appliquent :

- Un **élément constitutif** d'une UE n'est pas capitalisable d'une année universitaire à l'autre.

Les règles de conservation, d'une session à l'autre d'une même année, des résultats d'un EC sont précisés dans le règlement propre à chaque formation.

- Une **unité d'enseignement** est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leur coefficient.

Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre de crédits européens préalablement défini.

Une unité d'enseignement peut être compensée au sein du semestre de référence et permet l'obtention de ce semestre. Elle n'est pas acquise pour un autre parcours.

- Un **semestre** est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Il n'y a aucune contrainte particulière sur les coefficients affectés aux UE pour le calcul de la moyenne semestrielle. A défaut c'est le nombre d'ECTS par UE qui fait office de coefficient.

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 crédits européens.

Un semestre peut être compensé au sein d'une année de référence (M1, M2) pour permettre l'obtention de l'année M1, M2.

- Une **année** (M1 ou M2) est validée dès lors que la moyenne des deux semestres la composant est supérieure ou égale à 10 dès la première session.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année M1, M2 entre les deux semestres la composant dès la première session.

Obtention du diplôme final de master

La validation du M2 entraîne de droit l'obtention du master.

Mentions de réussite

Les conditions de mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise.
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du master.

Absence

Le traitement de l'absence aux épreuves de contrôle de connaissances est défini dans la charte des examens.

En cas de défaillance non justifiée, seul le jury appréciera, au cas par cas, cette notion et décidera ou non d'affecter la note 0 pour une matière et une session seulement.

Les justificatifs d'absence doivent être transmis au bureau des examens dans les 48 heures.

| | | | | | | | | | | |
|--|-------------|-------------|---------------|---------------|--------------|------------|-----------|----|-------------|------------------|
| UE39 Français sur objectifs spécifiques | 12,0 | 12,0 | | | 48,0 | 24,0 | 3 | 1 | dossier | dossier |
| UE40 La formation langagière des étudiants en mobilité | 12,0 | 12,0 | | | 48,0 | 24,0 | 3 | 1 | dossier | dossier |
| UE41 Mobilités familiales, migration et enjeux linguistiques | 12,0 | 12,0 | | | 48,0 | 24,0 | 3 | 1 | dossier | dossier |
| UE20 LVE obligatoire au choix | | 24,0 | | | 48,0 | 24,0 | 3 | 1 | | |
| Choix de 1 parmi 4 | | | | | | | | | | |
| UE206 Anglais | | 24,0 | | | 48,0 | 24,0 | 3 | 1 | VAL/NON VAL | dossier |
| Anglais par le théâtre | | 24,0 | | | 48,0 | 24,0 | 3 | 1 | VAL/NON VAL | dossier |
| Anjou Interlangues | | 24,0 | | | 48,0 | 24,0 | 3 | 1 | CC | selon la matière |
| Grec moderne | | 24,0 | | | 48,0 | 24,0 | 3 | 1 | VAL/NON VAL | dossier |
| | 0,00 | 0,00 | 328,00 | 220,00 | 31 | | | | | |
| SEMESTRE 4 | | | | | | | | | | |
| UE12 Mémoire de recherche | 0,0 | 4,0 | 0,0 | 0,0 | 190,0 | 4,0 | 29 | | | |
| Stage facultatif | | | | | 70,0 | 0,0 | 0 | | | |
| Mémoire | | | | | 120,0 | 0,0 | 29 | 12 | ME + SOU | ME + SOU |
| Suivi et soutenance mémoire | | 4,0 | | | | 4,0 | | | | |
| | 0,00 | 0,00 | 190,00 | 4,00 | 29 | | | | | |
| | 0,00 | 0,00 | 518,00 | 224,00 | 60 | | | | | |

Contenu des UE

Cinq UE Obligatoires :

UE31 Contacts de cultures et approches interculturelles dans l'enseignement des langues

Ce cours portera sur les contacts de cultures, appréhendés à travers des outils conceptuels qui ressortissent à différents domaines d'étude (anthropologie culturelle, ethnographie de la communication, analyse des interactions interculturelles). Il mobilisera des outils théoriques et pratiques prenant en compte la dimension interculturelle de tout enseignement de langues ainsi que des interactions didactiques qui se développent en classe (lieu de rencontre de pratiques culturelles variées) et qui soulignent des contenus d'enseignement qui interrogent les dimensions pragmatiques, socioculturelles et interculturelles de la compétence de communication des apprenants et enseignants de langues.

UE32 Méthodologie de recherche en éducation, sociolinguistique et didactique des langues

Cours d'introduction à la méthodologie de la recherche scientifique en éducation, sociolinguistique et didactique des langues, il initie aux méthodologies de recherche et aux méthodologies de recueil / d'analyse des données à l'œuvre dans le domaine et contribue à outiller méthodologiquement les étudiants dans leur travail de recherche lié au mémoire, sans se substituer toutefois à la direction du mémoire.

Contenu : domaines et problématiques de recherche, construction de l'objet de recherche, paradigmes quantitatif, qualitatif, expérimental, interprétatif et autres, aspects épistémologiques de ces types de recherche et définition des concepts de base (ancrage épistémologique, état de l'art, questionnement, problématique, hypothèse(s), postulat, falsifiabilité etc.), aspects méthodologiques (faisabilité, protocole, techniques d'échantillonnage, cueillette et dépouillement des données, analyse et interprétation des résultats), positionnement du chercheur, réflexivité et déontologie.

UE222R301 "Découverte des Métiers de la Recherche"

Ce cours initiera aux métiers de la recherche en sociolinguistique et en didactique des langues. Il comprendra la recherche et la réalisation d'une expérience-recherche (participer à une manifestation scientifique nationale ou internationale, participer à une recherche collective) adossée à une démarche réflexive

UE 222R302 Ateliers recherche

Ce cours permettra aux étudiants de présenter le stage d'avancement de leurs réflexions de recherche. S'en suivront des discussions collectives et argumentées avec l'ensemble des participants

On fera un examen collectif critique des projets de recherche des étudiants et de la mise en place de leur plan de mémoire ; on recherchera d'éventuelles synergies et articulations entre les projets.

UE 222R303 Epistémologies

Ce cours parcourra différents courants méthodologiques en se focalisant sur les perspectives qualitatives. Il explicitera les enjeux des démarches rationnelles, s'attardera sur une diversité des points de vue expérientiels, réflexifs et littéraires.

UE 222R304 Méthodologies

Ce cours parcourra les méthodologies fréquentes en sociolinguistique et en didactique des langues : entretiens, approches interactionnistes, réflexives, herméneutiques, récits de vie, etc.

UE20 Langue vivante étrangère (LVE) obligatoire

UE devant être choisie **uniquement** par les étudiants ne pouvant attester d'un niveau B2 dans une LV ou n'ayant pas validé l'UE de LV de master 1 de didactique.

L'attestation de niveau B2 est à fournir en début d'année au secrétariat (certification officielle de niveau B2, diplôme de licence de LEA ou LLCE...).

UE39 Français sur objectifs spécifiques

La situation des contacts des langues dans les entreprises ; diversité linguistique ; marché des langues dans les entreprises ; les offres de formations aux langues dans les interactions professionnelles et dans la vie des entreprises ; les statuts et la diversité des usages des langues ; une identité professionnalisante en construction ; maîtrise d'une spécialité.

UE40 La formation langagière des étudiants en mobilités

Les mobilités étudiantes, l'internationalisation de l'enseignement supérieur : historique, enjeux - les étudiants en mobilité : diversité des profils, besoins langagiers et culturels - offres de formations FLE auprès des étudiants en mobilité, FLE, FOS ou FOU ? - Le FOU : un champ en construction - Intégration culturelle et sociale des étudiants en mobilité - Évaluation des étudiants en mobilité.

UE41 Mobilité familiale, migration et enjeux linguistiques.

Réflexion préalable sur les politiques migratoires actuelles au niveau européen et international. Les enjeux de l'enseignement-apprentissage du FLI (Français langue d'intégration) auprès des migrants adultes plus particulièrement en contexte associatif. La problématique de l'enseignement-apprentissage du FLS (Français langue seconde) et du FLSCo (Français langue de scolarisation) auprès des élèves allophones en contexte scolaire en France. La dimension psycho-affective présente dans ces différents contextes. Initiation à un travail de recherche qualitative à mener auprès de ce public bien spécifique.

UE12 Mémoire de recherche

Le mémoire a pour objet un travail de recherche dont la présentation se fera en 80 pages environ et répondra aux critères académiques attendus sur lesquels l'étudiant sera évalué. Il sera soutenu devant un jury de 2 ou 3 enseignants -chercheurs. Les membres du jury et directeurs de mémoire sont des enseignants habilités des deux universités en habilitation conjointe. Il peut s'agir également, sur décisions des responsables du parcours, d'enseignants chercheurs habilités extérieurs aux trois universités partenaires. Cette soutenance donne lieu à un rapport écrit du jury.

A la fin du premier semestre, l'étudiant remettra à son directeur de mémoire un plan détaillé dont l'acceptation se traduira par l'attribution de 6 ECTS. La validation finale (soutenance devant le jury) permettra l'obtention au second semestre de 24 ECTS. Seule la validation finale donnera lieu à l'attribution d'une note.

L'étudiant sera jugé sur sa capacité à formuler une problématique, l'éclairer par des travaux existants, construire des questionnements et hypothèses susceptibles de faire avancer les connaissances, collecter les données et les interroger selon une méthodologie explicite répondant aux standards de la recherche actuelle, pour fournir enfin des réponses aux questions posées.